

The background features a stylized mountain landscape divided into several geometric sections of different colors: light beige, reddish-pink, green, yellow, blue, and brown. In the center, there are white silhouettes of sheep grazing on a hillside. To the left, a tree with a textured, circular canopy stands on a small patch of ground. The overall style is modern and graphic.

2019

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

SMIRTOM
RÉGION DE L'AIGLE

Vous retrouverez dans ce rapport d'activités, tous les éléments, chiffrés ou non, qui témoignent d'une année 2019 particulièrement bien chargée. 2019 aura été l'année de la mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte, détaillées au sein de ce rapport, qui à terme, doivent nous permettre, et mieux encore, doivent nous voir dépasser les ambitieux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 qui vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à renforcer son indépendance énergétique.

Mon optimisme sur la valorisation matière repose sur deux chiffres : - 65 % d'ordures ménagères résiduelles et + 140 % de déchets recyclables sur les 6 communes bénéficiant de ce changement. Néanmoins, ne relâchons pas les efforts sur la communication, incitative à la réduction des déchets dans leur globalité, en effet le bilan de - 1,45% / 2018 n'est pas satisfaisant. Nos concitoyens doivent adopter de nouveaux comportements, et nous sommes là pour les aider et les conseiller.

2019 aura été également l'année du lancement de l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire, fin 2019, les résultats étaient très encourageants.

Je vous en souhaite une très bonne lecture.



Ce rapport d'activité est le sixième et dernier du mandat qui nous a été confié, il y a 6 ans. La lecture des faits marquants qui y ont été décrits synthétise ainsi un mandat rythmé, orienté vers un objectif d'efficacité et de qualité du service rendu à l'habitant avec une nécessaire maîtrise de la fiscalité liée aux déchets.

Les enjeux, notamment sur l'environnement, et les objectifs nationaux à atteindre en matière de réduction et de recyclage des déchets nous ont obligés à redoubler d'efficacité, pour sensibiliser et inculquer à nos concitoyens l'impérieuse nécessité que les gestes du tri deviennent des habitudes du quotidien. Dans cette recherche de solutions pertinentes, la mise en œuvre de nouvelle modalité de collecte que nous déployons sur le territoire, confirme, j'ose croire, par les résultats enregistrés, un nouvel engouement dans le grand public pour optimiser les ressources naturelles par le recyclage, mais tout autant que le recyclage, "le déchet le moins polluant et le moins cher à traiter est celui que l'on ne produit pas".

Des attitudes peu coopératives sont néanmoins encore présentes, mais elles ne doivent pas nous ralentir et détourner le syndicat de ses objectifs.

Pour conclure, je veux aussi remercier, l'ensemble des membres du comité syndical qui m'ont suivi sur les orientations prises, ainsi que notre directeur et les personnels, que ce soit aussi bien en collecte, en déchèterie, dans la communication ou l'administratif, pour leur travail bien sûr, mais également pour l'image positive qu'ils envoient de notre syndicat.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Netzer'.

Dominique NETZER
Président du SMIRTOM
Maire de Beaufai

EDITO

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2019	P. 4
LE SMIRTOM	P. 5
INDICATEURS TECHNIQUES	P. 10
Les ordures ménagères résiduelles	P. 10
Le développement du tri sélectif	P. 12
Les déchèteries	P. 15
Indicateurs techniques à suivre	P. 17
TRAITEMENT	P. 18
INDICATEURS FINANCIERS	P. 22
Les dépenses	P. 22
L'investissement	P. 23
Les recettes	P. 24
Coûts à la tonne	P. 24
Coûts à l'habitant	P. 24
Indicateurs financiers de suivi	P. 25
BILAN ET PERSPECTIVES	P. 26

GLOSSAIRE

OM ► Ordures ménagères

DMS ► Déchets ménagers spéciaux

DEEE ou D3E ► Déchets des équipements électrique-électronique

DIB ► Déchets industriels banals

Un déchet industriel banal (DIB) est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il doit également être transmis au conseil municipal de chacune des 50 communes membres. Ce rapport est également à destination du public.

FAITS MARQUANTS

2019

Deux nouveaux véhicules :

Dans le cadre du programme de renouvellement de nos matériels, en 2019 nous avons reçus deux véhicules neufs qui viennent remplacer des véhicules anciens. Ainsi, en janvier nous avons reçu le nouveau camion à bras de levage (Ampliroll), qui sert au transport des caissons de déchèteries et à la collecte du verre. L'ancien véhicule avait 11 ans.

Et en juin 2019, nous avons reçu une nouvelle benne à ordures ménagères. Grâce à elle, nous avons maintenant quatre bennes très récentes, toutes équipées d'un lève conteneurs. Elle remplace une benne âgée de 13 ans.

1^{er} Avril 2019 : Extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique.

Depuis cette date, les consignes de tri sont simplifiées pour les habitants du territoire. Maintenant, une seule question à se poser : Est-ce que c'est un emballage ? Si oui, alors il se trie !

Cette consigne simplifiée ne concerne pour le moment que 20 millions de Français. Le SMIRTOM n'a pas voulu prendre de retard et a réussi à faire partie des dossiers retenus, en grande partie grâce aux moyens de communication prévus : Courriers en boîte aux lettres, édition et distribution d'un nouveau guide du tri, campagne de communication dans la presse. A la clef, des quantités de tri qui augmentent dès le mois d'Avril ! Et surtout, des quantités d'ordures ménagères qui chutent ! Et des réflexions pour des évolutions des collectes qui sont amorcées...

Juin 2019 : Mise en œuvre de la collecte des emballages en porte à porte.

Comme expliqué juste avant, la mise en œuvre des consignes de tri à tous les emballages en plastique a mis en évidence qu'une collecte en porte à porte des emballages serait un service très appréciable. Par contre, les volumes d'ordures ménagères eux sont en nette baisse, et un allègement du service est donc tout à fait envisageable. Cela permettrait de limiter les coûts de mise en œuvre d'une nouvelle collecte en porte à porte.

Sur les secteurs concernés par la collecte des ordures ménagères en sacs blancs, il a donc été décidé d'alterner les collectes tous les 15 jours : une semaine les ordures ménagères, la suivante, les emballages en sacs fournis gratuitement par le SMIRTOM.

A la clef, un nouveau service fournis aux habitants, des économies pour chaque foyer concerné (sacs poubelle fournis, moins de déplacements aux conteneurs de tri), un coût maîtrisé pour le SMIRTOM. Les tonnages de tri collectés sur les trois tournées concernées sont près de trois fois supérieures à la moyenne du territoire !

Performance emballages sur l'ensemble du territoire du SMIRTOM en 2018				13 kg/hab	
Sur Aube/ St-Hilaire	24 kg/hab	Sur Rai/ Beaufai	33 kg/hab	Sur St Sym/ St Evroult	37 kg/hab
soit 80% d'augmentation		soit 146% d'augmentation		soit 176% d'augmentation	

Un point à améliorer est toutefois apparu, la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en période de forte chaleur a été difficile à supporter pour un nombre non négligeable d'administrés. Fin 2019, il a donc été décidé de repasser à une collecte hebdomadaire, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Juin 2019 : Lancement d'une étude de faisabilité pour une recyclerie

Après avoir été sollicité par plusieurs acteurs du territoire, le SMIRTOM a choisi de porter une étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie. Cette étude consiste à étudier le gisement potentiel, tant en quantité qu'en qualité, à mesurer l'intérêt de la population pour un tel projet et à dimensionner un éventuel projet en terme d'emploi ou de moyens financiers. Les conclusions de cette étude devraient nous être fournies au cours de l'année 2020.

Juillet 2019 : Mise en service d'un bâtiment de transfert pour les emballages.

Poursuivant son objectif d'optimisation, le SMIRTOM s'est vite rendu compte qu'une réflexion autour du transport des emballages vers le centre de tri devait être lancée. En effet, nous transportons 3 à 4 fois par semaine, 2,3 tonnes d'emballages en moyenne, vers le centre de tri, avec un semi-remorque qui assure le vidage des conteneurs de tri. Or le transport avec la remorque de 95 m³ nous permettait d'envisager de transporter plus de 6 tonnes à chaque tour au lieu des 2,3 tonnes. De plus, avec l'extension des consignes, les conteneurs allaient se remplir plus vite, il faudrait donc plus de temps de collecte. Donc dès 2018, un chiffrage a été demandé pour la construction d'un bâtiment de transfert des emballages sur le site de Saint Ouen-sur-Iton.

La mise en service a eu lieu début juillet, et le bâtiment rempli pleinement sa fonction. Aujourd'hui nous transportons en moyenne 7 tonnes d'emballages à chaque voyage soit trois fois plus qu'auparavant !

Juillet 2019 : Collecte en sacs translucides sur deux nouvelles tournées (Ordures Ménagères et Emballages).

Suite aux résultats constatés sur la tournée d'Aube et Saint-Hilaire-sur-Rille, il a été décidé d'étendre la collecte en sacs translucides progressivement à l'ensemble du territoire. Les tournées des communes de Rai/Beaufai et Saint-Symphorien-des-Bruyères / Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois ont donc bénéficié de ces nouvelles modalités dès l'été 2019.

Et le résultat est là ! Les ordures ménagères résiduelles ont chuté de plus de 60%, les emballages, eux, ont presque triplés !

La demande de la population est forte pour une extension des collectes des emballages en porte à porte. Néanmoins, la communication et le suivi à la mise en route sont très importants.

Le SMIRTOM va donc essayer d'étendre ce système le plus vite possible, mais dans des conditions qui en permettront la réussite.

Octobre 2019 : Installation de trois piézomètres pour surveillance des eaux souterraines.

Suite à une demande de la préfecture, et malgré nos contestations devant les instances environnementales départementales, le SMIRTOM s'est soumis aux injonctions de la DREAL demandant la surveillance des eaux souterraines du site de Saint-Ouen-sur-Iton. Ainsi, 3 nouveaux piézomètres ont été installés. Ils permettent le prélèvement d'échantillons d'eaux souterraines pour analyse. Le coût global de l'opération sera d'environ 50 000 euros sur 4 ans. A la date de rédaction de ce rapport, et comme attendu, les premiers résultats d'analyses ne font apparaître aucune pollution.

LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif. Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont déléguées au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.

Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les deux mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service.

► Périmètre 2019 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle



► Les Moyens



53280 heures rémunérées,
21 services
hebdomadaires de collecte,
363 jours d'ouverture
de la déchèterie de L'Aigle,



7 Benches à Ordures Ménagères,
2 Véhicules légers de collecte,
2 camions de transports
des déchets,
1 camion à bras de levage,
1 pelle sur pneus
1 engin télescopique
1 chariot élévateur
2 véhicules légers.



3 déchèteries,
1 quai de transfert OMr
et Emballages,
1 plateforme de compostage.



34.78 ETP, dont **28** titulaires
2.68 ETP contractuels,
et les remplaçants (4.1 ETP)

► Les différentes collectes :

► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 benches classiques mono-compartmentées à pesée embarquée. Une cinquième benne est nécessaire le mercredi. Trois des équipages sont constitués d'un chauffeur et de deux ripeurs. Les deux autres sont mono-ripeur (1 chauffeur accompagné d'un seul ripeur). Elle a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs.

► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire ou en sacs.

Sur une grande partie du territoire, la collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 272 colonnes aériennes sont réparties en 85 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 320 habitants environ.

Six communes sont concernées par des collectes des emballages ménagers en porte à porte en sacs translucides. Elle a lieu tous les 15 jours. Ces modalités de collecte seront étendues progressivement.

► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibro-ciment, les pneus, etc.

► Indicateurs Ressources Humaines

► Journées de formations

L'utilisation de ce droit est très régulièrement mise en avant par la hiérarchie. Les agents se perfectionnent ou découvrent les multiples facettes des métiers de la filière déchets. Le nombre de jours de formation s'établit à 45 jours sur 2019 (contre 42 en 2018). Très légère hausse, donc.

► Absentéisme

Le suivi de l'absentéisme est un autre bon indicateur de suivi des ressources humaines.

	2017		2018		2019	
Jours Maladie ordinaire	364	7 agents	614	6 agents	236	9 agents
Jours Longue Maladie	187	1 agent	72	1 agent	-	-
Jours accidents de Service	723	7 agents	41	1 agent	-	-
Total	1274 jours		727 jours		236 jours	
Taux d'absentéisme	10,91 %		6,22%		2,23%	

Cette année encore, le taux d'absentéisme est en très nette baisse (-60%). A noter, il n'y a pas eu d'accident de service cette année.

► Jours de collecte COMMUNE DE L'AIGLE

Tous les lundi et vendredi
L'Aigle ville et hameaux de :
La Mousse
Le Paradis-Mérouvel
La Guinguette
La Côte Douce
Le Chaillouet (Rue De Chennebrun)
Le Bois Robert
La Hurlière
La Bellière
Le Petit Chapely
La Métairie
La Croix Lamirault
La Galerie
La Garenne
La Mal Bâtie
Les Haies-La Mérellière.

Le Mardi
L'Aigle, hameaux de :
Chemin de Saint Pair

Tous les mercredi
L'Aigle, habitat collectif bailleurs sociaux

Le Mercredi
L'Aigle, hameaux de :
Frévent - Le Tertre

Le Vendredi
L'Aigle, hameaux de :
La Roseraie
La Frémondrière
Les Caillottes ZI
La Bouverie
Le Halboudet
Les Ruaux
Le Parc
Avenue de St Evroult

Tous les lundi
L'Aigle, hameaux de :
Les Gérards
Les Vautieux
Bois Normand
Le Hamel
Le Petit Courdemanche
Le grand Courdemanche
La Tuilerie Besnard
Le Feugeret
Le Pont
La Bruyère
La Groudière
Le Parc
Les Ruaux
La Girardièrre
Le Châtelet
La Grellière
La Caillerie
Le Chaillouet(Route d'Écorcei)
La Herpinière.

► Jours de collecte CDC DES PAYS DE L'AIGLE

Aube	jeudi
La Briqueterie ; La Clémendière ; Le Plessis	mercredi
Auguaise	mercredi
Beaufai	mardi
La Gare, Le Buisson	jeudi
Bonnefoi	jeudi
Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle) ; Launay	vendredi
Le Moulin de Bras	mercredi
Bonsmoulins	vendredi
Brethel	mercredi
Chandai	mardi
Crulai	mercredi
Fretvent	mardi
Rue Leroux Barrois, Pré du Bouvet, La repesserie	vendredi
Ecorcei	mercredi
La Chapelle Viel	vendredi
Campagne de Grignon ; Les Champs Ferrés ; Les Petits Clos ; La Fresnay ; La Friche ; Maubuisson ; Le Pré Bazelin ; Les Puisards ; La Rousselière ; Villeplée	mercredi
La Perrotière, La Rechinière	lundi
Fay	vendredi
La Ferrière au Doyen	jeudi
La Barbière ; Le Boulay ; Le Clos Fleuri ; La Corne ; La Basse Corne ; La Haute Corne ; La Croix Debray ; La Grimonnière ; Launai-Belle-Eau ; La Maison Barrée ; La Maison Davet ; Mauge Souris ; La Moutonnerie ; Les Noes Rouges ; Sécheville ; La Sicoterie ; La Vacherie ; La Vergottière ; La Haute Voie	vendredi
Nilly	mercredi
La Ferté en Ouche	
Anceins	lundi

Bocquencé	lundi
Couvains	mardi
La Rabotière ; Le Ménil Saucanne ; Les Châtellets ; La Bellengère ; La Marinière ; Le Prémont	lundi
La Ferté Fresnel	vendredi
Les Aubertières ; La Jouvignière	mardi
Gauville	mardi
Les Heunières	lundi
La Garenne	jeudi
Glos la Ferrière	lundi
Les Aulnaies / les Aunes ; Le Bois Renoult ; La Héronnière	mardi
Heugon	mercredi
Monnai	mercredi
St. Nicolas des Laitiers	mercredi
La Fontaine ; Les Regniers ; Les Boulais ; Le Haras du Verbois ; La Chagrinière, Les Drots	lundi
Villers en Ouche	mercredi
Les Dairées ; Villeron	lundi
La Gonfrière	lundi
La Hallière ; La Gudière	jeudi
Mahéru	vendredi
La Bretonnière ; Falandre ; La Foulerie	jeudi
Le Ménil Bérard	vendredi
La Massinière ; La Chevalerie	jeudi
Les Aspres	mercredi
Les Genettes	jeudi
Moulins la Marche	jeudi
Le Moulin de Sarthe ; La Tannerie	vendredi

Rai	mardi
Les Aucherets ; Le Chaloir ; Le Parc Paviot ; La Teunière ; Les Longues Raies ; Les Noës	jeudi
Le bois Normand ; Le Moulin à Papier	lundi
St. Evroult ND du Bois	jeudi
Les Houlettes	mardi
St. Hilaire sur Rille	jeudi
St. Ouen sur Iton	mardi
La Bellangère ; La Bouillery ; La Bruyère ; Le Buat ; Le Petit Buat ; Les Fossés ; La Foucardière ; La Frissetière ; Geoffroys ; La Harillère ; La Heunière ; L'Hôtel Avenel ; L'Hôtel Boulay ; Malhubert ; La Martinière ; La Grande Noë ; Le Parc ; Les Hauts Prés ; La Putellière ; La Racinière ; La Solardièrre ; Le Trèfle	mercredi
La Blondellière	lundi
La Nourrie ; Le Parc du Buat	vendredi
St. Sulpice sur Risle	mercredi
La Bibaudière ; La Fontaine ; Les Masselins ; Les Ranjaux	mardi
La Briquetterie ; Les Cottages ; La Guinguette ; La Mousse ; Rouvray ; Rue Commune ; L'impasse des cottages ; Rue du Météore	Lundi vendredi
Le Godet ; La Morinière ; Chemin du Minerai	vendredi
Le Chemin de la Bute aux Roches ; L'Impasse des Baquets	Lundi
La Sapaie	jeudi
St. Symphorien des Bruyères	jeudi
La Cour Claude ; La Fransonnière	mardi
St. Martin d'Écublei	Mercredi
Les Aunais ; Le Bois Bertre ; Le Grand Chevaline ; Le Petit Chevaline ; La Fontaine ; Le Plaisir ; La Roslerie	mardi
St. Michel Tuboeuf	mardi
Belzaize ; Le Bois Aulard ; La Bulnelière ; La Détourbe ; Les Rechins ; Les Saussettes	mercredi
St. Nicolas de Sommaire	mardi

Touquettes	lundi
Le Pont Oeuvre	jeudi
Vitrai	vendredi
Le Boulay	mardi
Le Mesnil ; La Mulonnière	mercredi
Irai	mercredi
La Bonnerie ; Les Bruyères de Nurettes ; La Cernetterie ; Le Chenet ; Le Bas Chenet ; Le Haut Chenet ; La detourbe ; Les étangs ; Les Gaillons ; La Godèterie ; La Henterie ; Ker Yves ; Les Noës du Rat ; La Thièrerie ; Le Tremblai	mardi

► Jours de collecte CDC DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

St. Aquilin de Corbion	vendredi
St. Martin des Pézerits	vendredi
Fourchambault	jeudi

► Jours de collecte CDC DES HAUTS DU PERCHE

Beaulieu	mercredi
La Berrerie ; Les Haies Blot	mardi
Charencey	
Moussonvilliers	mercredi
Normandel	mardi
St. Maurice les Charencey	mercredi
Le Bois de Normandel ; La Brosse ; La Grande Cour ; La Houdière ; Marmanson	mardi
Tourouvre-au-Perche	
Bresolettes	mardi
La Poterie au Perche	mardi
La Guimandière ; La Houdière	mercredi
Randonnai	mardi

INDICATEURS TECHNIQUES

	2018	2019	Evolution 2018-2019
Population OM et déchèteries	28310 hab	28265 hab	-0,16 %
Population Tri sélectif	27376 hab	27349 hab	-0,10 %
Ordures ménagères résiduelles	5 450 t	5 030 t	-7,71 %
Emballages	363 t	456 t	25,60 %
Papiers	449 t	516 t	14,84 %
dont quantités recyclées	706 t	856 t	21,35 %
Verre	859 t	889 t	3,51 %
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	7 121 t	6 891 t	-3,23 %
Déchets ménagers assimilés (pros)	630 t	622 t	-1,32 %
Déchèteries	9 852 t	9 837 t	-0,16 %
TOTAL	16 974 t	16 728 t	-1,45 %

Suite à la création de la commune nouvelle de Tourouvre-au-Perche, les communes déléguées de Bresollettes, La Poterie-au-Perche et Randonnai ne sont plus adhérentes au SMIRTOM de la Région de L'Aigle. Néanmoins, une convention a été signée avec le SMIRTOM du Perche Ornaï pour que les administrés de ces communes aient toujours accès à nos déchèteries et qu'ils bénéficient de la collecte des ordures ménagères en porte à porte assurée par notre syndicat. La collecte du tri sélectif sur ces communes n'est par contre plus de notre ressort. Cela explique les populations différentes à prendre en compte en fonction des flux étudiés.

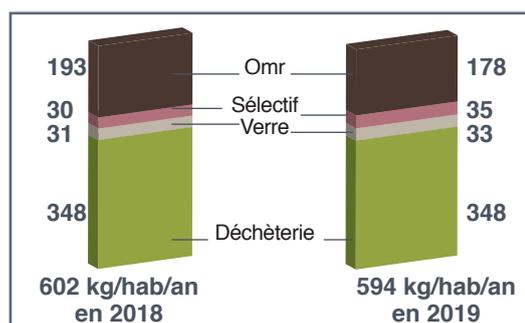
Les tonnages totaux sont en légère baisse en 2019. Avec 16 728 tonnes, ils sont tout de même supérieurs aux tonnages de 2017 (16 673 tonnes). La baisse est spectaculaire sur les ordures ménagères résiduelles, alors que les déchets recyclables sont en très forte hausse (+25% !). Cela est indéniablement lié aux nouvelles modalités de collecte en sacs translucides sur 6 communes. (voir détails en page 4).

En 2019, un habitant du territoire a produit en moyenne, tous déchets confondus, 594 Kg. (602 en 2018).

La Loi Transition Energétique pour une Croissance Verte (TECV) fixe un objectif concernant les Déchets Ménagers et assimilés. Une baisse de 10% entre 2010 et 2020. Ainsi, pour le SMIRTOM l'objectif à tenir est une production de moins de 578 kg par an et par habitant.

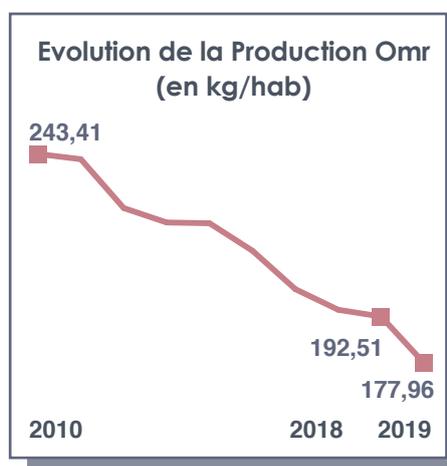
Des actions en faveur de la réduction des déchets devront donc être entreprises rapidement

Dans le détail, la production d'ordures ménagères résiduelles est en très nette baisse. Les recyclables sont en très nette hausse. En déchèteries, si la production globale est stable, il y a un déplacement des tonnes vers les filières de valorisation (voir page 16).



Les ordures ménagères résiduelles

En 2019, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles ont chuté de plus de 7%. Cela est en partie dû à la mise en œuvre de l'extension de consignes de tri à tous les emballages en plastiques et, surtout, à la mise en place de la collecte des ordures ménagères en sacs translucides sur 6 communes du territoire (voir page 4).



Cette baisse devrait se poursuivre sur 2020. En effet de nouveaux secteurs vont basculer en collectes en sacs translucides en cours d'année. De plus, en 2019, plus de 300 composteurs ont été vendus. Or, ce sont les outils principaux pour la réduction de la production d'ordures ménagères. Ils permettent de détourner de la collecte, les déchets fermentescibles, qui sont les déchets les plus denses puisque composés majoritairement d'eau.

Les déchets des professionnels

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte.

Ainsi, fin 2019, 29 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 622 tonnes collectées.

► La collecte sélective

► Evolution des tonnages

		2017	2018	2019	évolution 2018-2019
papier	collecté	469,06	449,26	515,92	14,8%
	recyclé	469,06	449,26	515,92	14,8%
emballages	collecté	335,74	362,92	455,82	25,6%
	recyclé	235,396	256,43	340,41	32,7%
sous total	collecté	804,8	812,18	971,74	19,6%
	recyclé	704,456	705,69	856,33	21,3%
	refus	100,344	106,49	115,41	8,4%
	taux de refus	14,24%	15,09 %	11,88 %	-9,4%
verre	collecté	836,3	859,2	889,32	3,5%
Total	collecté	1641,1	1671,38	1861,06	11,3%

La collecte sélective a représenté cette année 1861 tonnes. Soit une hausse de plus de 10% ! Après deux années de baisse, les tonnages de papiers sont en hausse, malgré un gisement qui ne cesse de baisser, compte tenu de l'évolution de la consommation de papiers, en particulier dans le secteur de la presse. Dans ce contexte, cette hausse traduit une très forte augmentation du geste de tri, là encore, très certainement due aux collectes en sacs translucides.

Cela est encore plus marqué sur les tonnages d'emballages collectés. La hausse dépasse en effet les 25% ! Grâce à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique et surtout à la collecte en sacs translucides sur les secteurs concernés. Les tonnages d'emballages effectivement recyclés font un bond de plus de 32% ! L'augmentation des tonnages collectés n'est donc pas accompagnée d'une baisse de la qualité. C'est en fait l'extension des consignes de tri à tous les emballages qui permet de faire recycler une partie des tonnages qui étaient auparavant triés par les habitants mais qui n'étaient pas encore recyclés par les filières.

► Recyclage - La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci après.

		2018	2019	évolution 2018-2019	Moyenne ornaise	MAMERS
Performance en kg/hab	Journaux et papiers	16,411	18,864	15,0%		
	cartonnette	3,796	5,178	36,4%		
	Briques alimentaires	0,562	0,630	12,1%		
	Plastiques	3,302	4,882	47,8%		
	Boîtes en acier	1,589	1,649	3,8%		
	Boîtes en aluminium	0,117	0,110	-6,1%		
	sous total recyclables secs	25,778	31,313	21,5%	42,3	57,51
	Verre	31,385	32,517	3,6%	32,2	43,55
	Total	57,163	63,831	11,7%	74,5	101,06

La performance sur le verre augmente de plus d'1 kilo par habitant. Grâce à cette nouvelle hausse, nous dépassons enfin la performance moyenne pour l'Orne. Pour autant, il convient de relativiser ce point, car la performance pour l'Orne est celle de 2017. Et surtout, nous sommes encore très loin des performances constatées sur des territoires comme celui de Mamers sur lequel l'ensemble des collectes d'ordures ménagères est réalisée en sacs translucides.

Pour ce qui est des recyclables secs, la hausse dépasse les 20%. C'est exceptionnel ! Pourtant, avec seulement 31,3 kg par habitant et par an nous sommes encore loin de la moyenne ornaise sur les recyclables secs (plus de 40kg !). Il reste donc encore une grande marge de progrès.

► Le développement du tri sélectif

► Les efforts techniques

En complément d'opérations de communication (voir ci-après), le SMIRTOM doit donc poursuivre les efforts techniques engagés en 2019 :

- la remise en état des conteneurs de tri, pour les rendre plus attractifs ;
- La mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastiques, depuis le 1^{er} Avril 2019.

Depuis cette date, tous les emballages sont à déposer dans les conteneurs de tri. Le geste de tri est simplifié, une seule question à se poser : Est-ce que c'est un emballage ? Si oui, alors il se trie.

Ainsi les pots de yaourt, les films d'emballage, les barquettes diverses sont désormais à trier. Une large communication a été faite : Un courrier en boîte aux lettres, une nouvelle édition du guide du tri, ainsi qu'une campagne de communication dans la presse. Les administrés ont bien eu connaissance des changements, et les tonnages triés (et les volumes) ont aussitôt augmenté.

Cette extension des consignes de tri appliquée à la collecte en sacs translucides blancs a rapidement mis en évidence l'impact sur les volumes d'ordures ménagères. Ainsi, les élus ont rapidement décidé de mettre en place une collecte des emballages en porte à porte sur ce secteur, en alternance avec celle des ordures ménagères, tous les 15 jours.

De même, sur les deux tournées de collecte sur lesquelles la collecte des ordures ménagères en sacs translucides blancs devait être mise en place, il a été décidé d'ajouter la collecte des emballages en sacs translucides jaunes.

Ces nouvelles modalités de collecte ont clairement démontré leur intérêt. Les tonnages d'ordures ménagères ont lourdement et durablement chuté (-65% après 6 mois), et les performances de collecte des emballages ont exceptionnellement augmenté, +140% au minimum par rapport au reste du territoire. Ces excellents résultats nous ont permis de limiter les tonnages d'ordures ménagères à traiter, et donc d'absorber la hausse du coût de traitement. Ils nous ont également permis d'obtenir des soutiens financiers supplémentaires de la part de CITEO, l'éco-organisme en charge de la filière emballages (voir page 24). Cela a permis de compenser le coût d'achat des sacs translucides, qui sont fournis gratuitement à chaque foyer.

Ces nouvelles modalités sont donc une amélioration du service rendu, par la mise en place de la collecte des emballages en porte à porte, à moindre coût, et un gain environnemental majeur.

Un bémol doit toutefois être apporté : la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours en période de fortes chaleurs n'a pas été supportable pour un nombre non négligeable d'administrés. En 2020, une collecte hebdomadaire sera donc mise en œuvre du 1^{er} juin au 30 septembre.

Ce système est donc, pour le SMIRTOM, la solution qui devra être étendue à l'ensemble du territoire au plus vite. Pour autant, les moyens qui doivent être déployés pour assurer la pleine réussite de sa mise en œuvre ne permettent pas d'envisager une extension très rapide. En effet, la communication en amont, mais surtout, le suivi, en aval, sont très importants. Les agents du SMIRTOM sont ainsi sur le terrain pendant plusieurs semaines après la mise en route pour répondre aux questions, faire de la pédagogie et corriger les points problématiques.

► La communication

► Interventions en milieu scolaire

Cette année encore, la sensibilisation en milieu scolaire a été plébiscitée par les professeurs. En 2019, ce sont donc 83 classes, représentant environ 2 000 élèves, de la maternelle au collège qui ont été sensibilisés.

Et comme annoncé dans le rapport d'activité de l'année dernière, 13 classes sont allées visiter le centre d'enfouissement de nos ordures ménagères. Les 325 élèves concernés ont pu y percevoir la réalité de l'élimination des déchets non recyclables ou non triés !

► Extension des consignes de tri à tous les emballages : la communication a été essentielle

Comme expliqué un peu avant dans ce rapport annuel, le SMIRTOM a été retenu pour l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastiques. Ce sujet fût donc notre fil rouge tout au long de l'année.

D'abord, pour communiquer sur ce changement, une brochure spécifique a été créée et envoyée aux 13 000 foyers du territoire. Il a fallu procéder au changement des affiches sur les conteneurs de tri et une campagne par voie de presse a été réalisée. Le guide du tri a également été mis à jour.

Egalement, lors des 4 Jours de L'Aigle, ce changement a été présenté. Nous avons aussi fait le choix de promouvoir la vente en vrac ou avec ses propres contenants. En effet, l'extension des consignes de tri a permis à un grand nombre d'administrés de se rendre compte de la quantité extrêmement importante d'emballages achetés et jetés. Or, il existe des gestes simples pour les limiter. Allez dans les commerces avec ses propres emballages. Mais les commerces les acceptent-ils ? Oui ! Le service communication du SMIRTOM a proposé aux commerces qui le souhaitent d'apposer sur leur vitrine un macaron indiquant que les sacs et contenants vides étaient acceptés. Tous ont accepté !

Les retours de la population ont été également très instructifs. Alors que certains ne sont pas encore convaincus de l'intérêt de trier, une partie de la population est quant à elle déjà en réflexion autour du « zéro déchet ». Le SMIRTOM ne devra donc pas prendre de retard sur le sujet de la prévention des déchets, afin d'encourager toutes ces initiatives.

Les EMBALLAGES, pas besoin d'en faire des TONNES !



**Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !
Un emballage trié sera valorisé, mais sa valorisation coûtera
toujours plus chère que s'il n'est pas jeté !**

Le saviez-vous ?

5
5 millions de tonnes d'emballages ménagers
sont mis sur le marché chaque année en France

44%
des français pensent que l'on pourrait s'en passer

10
Un ménage français jette en moyenne
10 emballages par jour

65%
des français pensent qu'il y a beaucoup trop d'emballages

47,6
47,6 kg d'emballages ménagers
par habitant et par an

Comment réduire nos emballages ?

A éviter

Les produits sur-emballés

Il est préférable d'acheter en vrac plutôt qu'en emballage individuel. De plus, les mini-portions coûtent souvent plus chères.

- Privilégier le vrac, les produits à la coupe, le grand conditionnement.



Les produits jetables

Piles, rasoirs, mouchoirs, lingettes, couverts existent en modèles durables. Les produits jetables sont conditionnés dans des emballages qui produisent plus de déchets que les produits durables.

- Privilégier les piles rechargeables, mouchoirs en tissu, lingettes réutilisables.



A privilégier

Les éco-recharges et produits concentrés

Ces produits sont souvent plus économiques et le volume d'emballage est réduit.

- Pour faire des économies je passe aux éco-recharges et produits concentrés bon pour notre porte-monnaie et l'environnement.

Les contenants réutilisables

En moyenne, nous utilisons encore 110 sachets plastiques par an. Beaucoup de nos achats sont conditionnés dans des emballages non réutilisables.

- N'hésitons pas à refuser les sacs lors qu'ils ne sont pas nécessaires.
- Pensez à amener vos contenants réutilisables.

Avec votre commerçant, réduisez vos emballages !

Maintenant vous pouvez vous rendre avec vos contenants chez les commerçants partenaires.



Ce macaron signifie que le commerçant accepte les contenants

Liste des partenaires dans le dépliant ou sur notre site internet



CIITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

► **La communication en porte à porte – collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en sacs translucides Blancs, et des Emballages en sacs translucides Jaunes.**

En 2019, les modalités de collecte ont évolué sur trois tournées, représentant au total plus de 4300 habitants. Le service communication a été mobilisé plusieurs mois pour aller expliquer les évolutions en porte à porte.

Pour que cette opération soit bien menée, de la préparation a bien évidemment été nécessaire. Préparation des documents distribués, comptage des habitations et repérage du secteur concerné. La campagne de communication a été poussée, pour distribuer deux premiers rouleaux de sacs translucides (blancs et jaunes), la documentation liée au projet et pour expliquer les objectifs à tous les habitants concernés.

Les ambassadeurs ont adapté leurs horaires afin de rencontrer un maximum de personnes, travaillant du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 19h.

A la suite de ce porte à porte, un suivi de la mise en route a été assuré par le service communication :

-suivi de la tournée de collecte pendant les trois premières semaines de la mise en service ;

-pendant 8 semaines, rencontre des foyers concernés par un refus de collecte pour leur expliquer ce qui n'allait pas (déchet recyclable ou interdit), et récupération du sac une fois le déchet incriminé retiré.

Cette opération très concrète et très complète a été très appréciée par les administrés. Il faut en remercier le service communication qui s'est bien impliqué dans cette démarche mais aussi le personnel de collecte qui s'est bien adapté et qui a participé à la pleine réussite de l'opération.

SMIRTOM REGION DE L'AIGLE Emballages

Briques, Cartons
Inutile de les laver, il suffit de bien les vider

Bouteilles, Flacons en plastique

Boîtes métalliques, Aérosols

NOUVEAU Je trie en +
Pots, Barquettes, Boîtes, Sachets, Films, ...

Une seule question à se poser :
Est-ce que c'est un emballage ?
Si oui, alors on le trie

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

ICI

SACS A VRAC

& BOITES PROPRES

ACCEPTES

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !

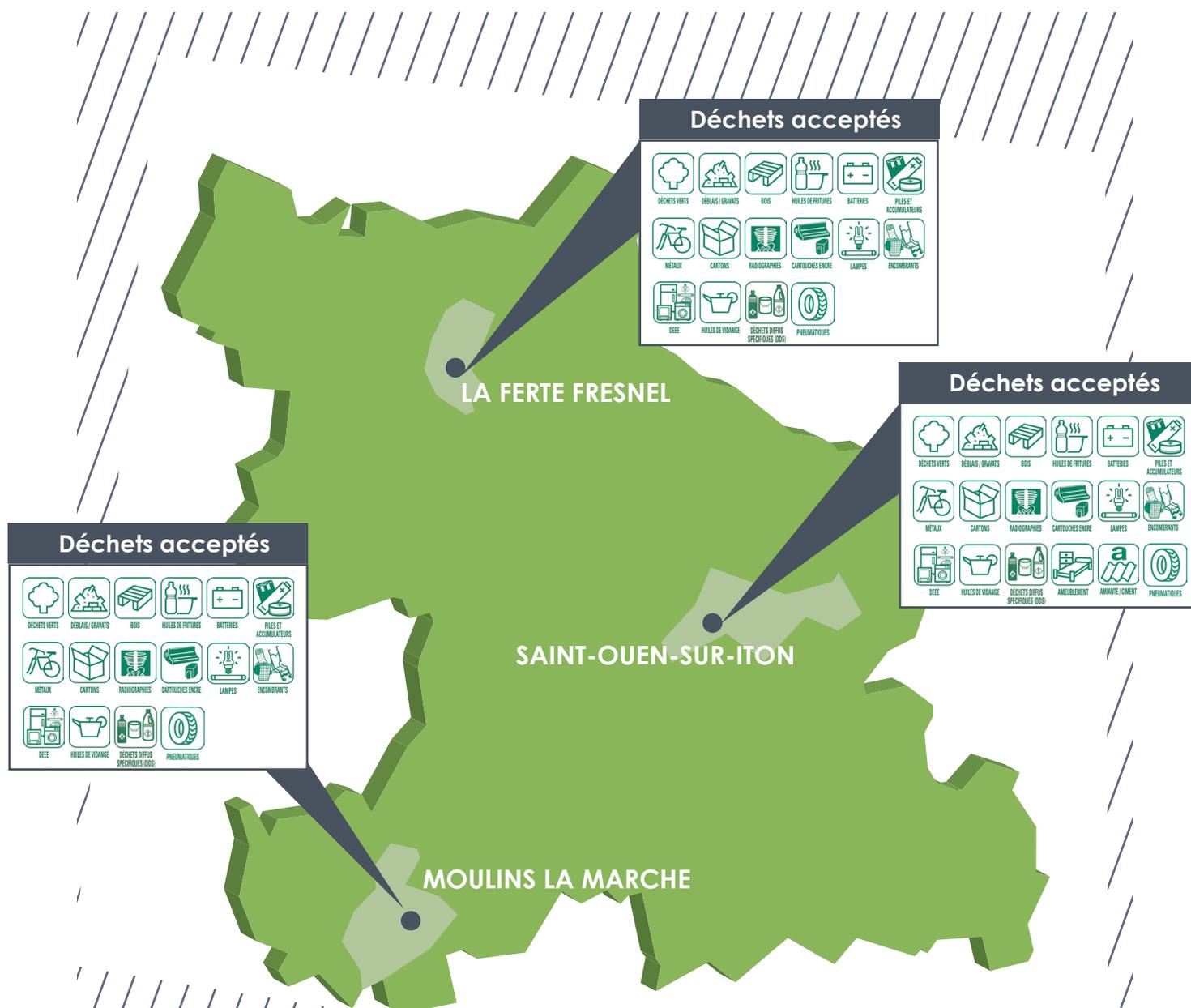


► Les déchèteries

► Objectif

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchèterie de Saint-Ouen-sur-Iton. Leurs dépôts sont payants. Le fonctionnement des déchèteries est régi par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchèteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs flux de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation. Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : le tri doit obligatoirement être réalisé.



► 2- Les tonnages – globalement stables mais la part valorisable augmente !

	2018	2019	Evolution 2018-2019
Encombrants / DIB	2402	2126	-11,49 %
ferraille	448	489	9,14 %
Bois	797	750	-5,90 %
cartons	412	420	1,94 %
déchets verts	3300	3500	6,06 %
Thuyas	61	87	42,62 %
Gravats	1200	1100	-8,33 %
Plâtres	-	-	-
DDM	31,69	31,56	-0,41 %
Huiles minérales	12,33	11,79	-4,38 %
Huiles végétales	0,75	1,4	86,67 %
Batteries	8,76	11	25,57 %
Piles et petits accumulateurs	1,15	1,66	44,35 %
Cartouches d'encre	0,04	0,04	0,00 %
Tubes et lampes	1,29	0,78	-39,53 %
Fibrociment	50,98	84	64,77 %
Sous total Déchets dangereux	106,99	142,23	32,94 %
DEEE	361	373	3,32 %
Vêtements	107	137	28,04 %
Livres	-	-	-
Pneus	14,5	15,7	8,55 %
Eco-mobilier	643	697	8,40 %
TOTAL	9852	9837	-0,16 %

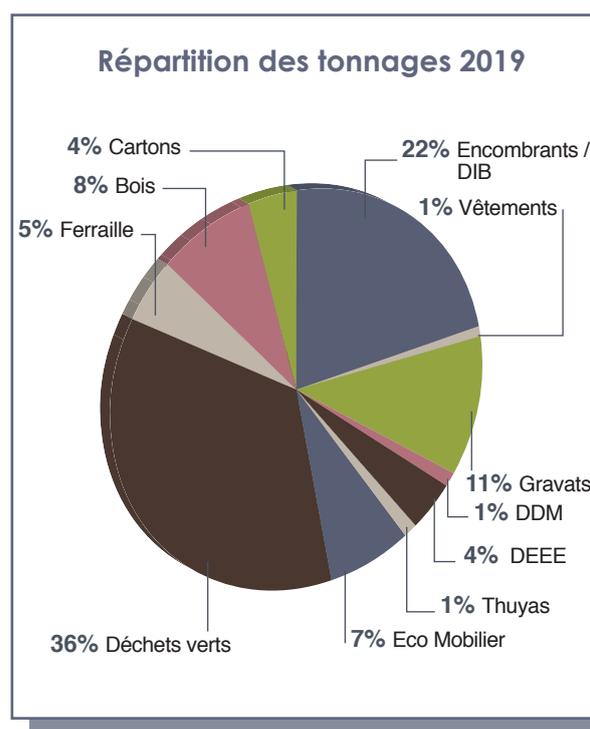
Cette année encore, une tendance se dégage : contrairement à l'année 2018, en 2019 les flux traditionnellement liés à l'activité économique sont orientés à la baisse, tandis que les déchets verts sont en légère hausse.

Ainsi, les encombrants/DIB, le bois et les gravats sont tous en baisse. Or il s'agit des flux que l'on peut rattacher à l'activité économique. Cette baisse intervient après une année de hausse. Difficile d'en tirer la moindre conclusion.

Les tonnages de fibrociment pris en charge sont en forte augmentation cette année encore. Le gisement est de plus en plus important. Les éléments en fibrociment arrivent chaque année de plus en plus nombreux en fin de vie. De plus, nous sommes l'une des seules déchèteries du secteur à accepter les déchets d'amiante liée. Dans les années à venir, ce flux devrait poursuivre sa progression. Il faut s'en réjouir car ces tonnages pris en charge suivent la filière agréée pour un traitement adapté.

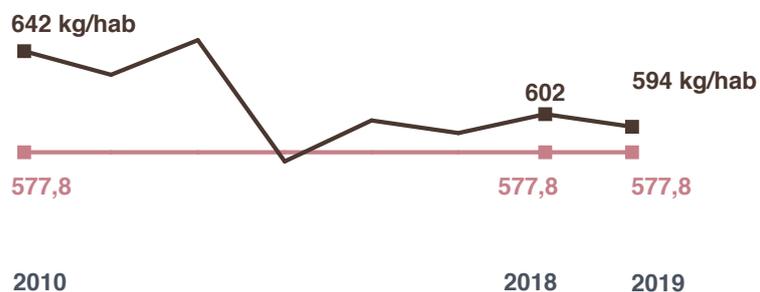
La montée en charge de la filière pneus, elle, commence enfin à se stabiliser. Après une hausse de près de 30% en 2018, les quantités prises en charge n'augmentent cette année que de 8%.

Les déchets verts restent le flux principal en déchèterie, ils représentent 36% des tonnages entrants. Suivis par les encombrants/DIB, en forte baisse, 22%.

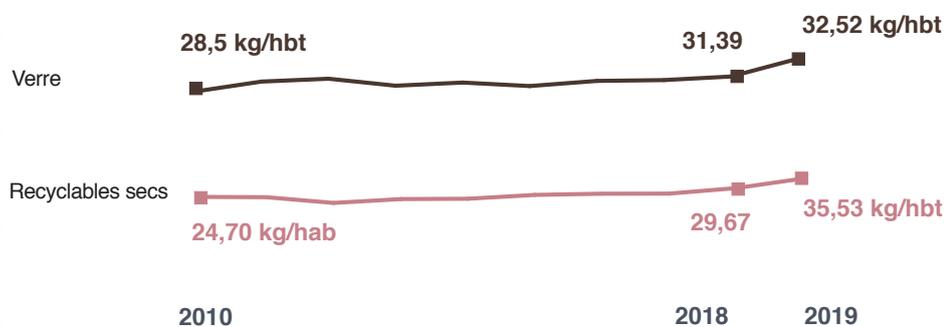


INDICATEURS TECHNIQUES À SUIVRE

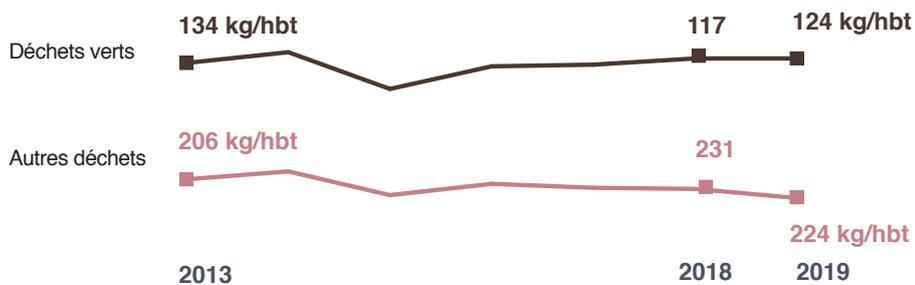
Evolution de la production de DMA, en kg par habitant.
Avec seuil objectif/2010



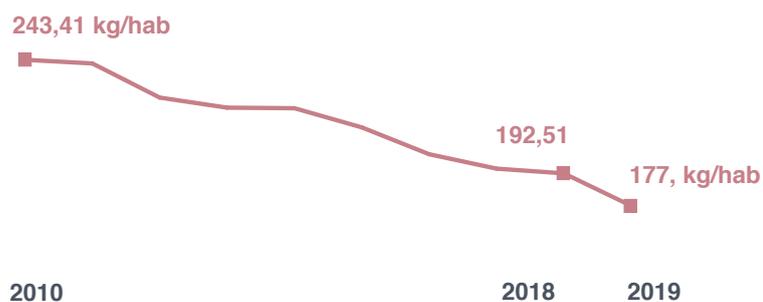
Evolution des productions des recyclables secs et du verre



Evolution des productions par habitant en déchèteries



Evolution de la production d'Omr (en kg/hab)



TRAITEMENT

► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

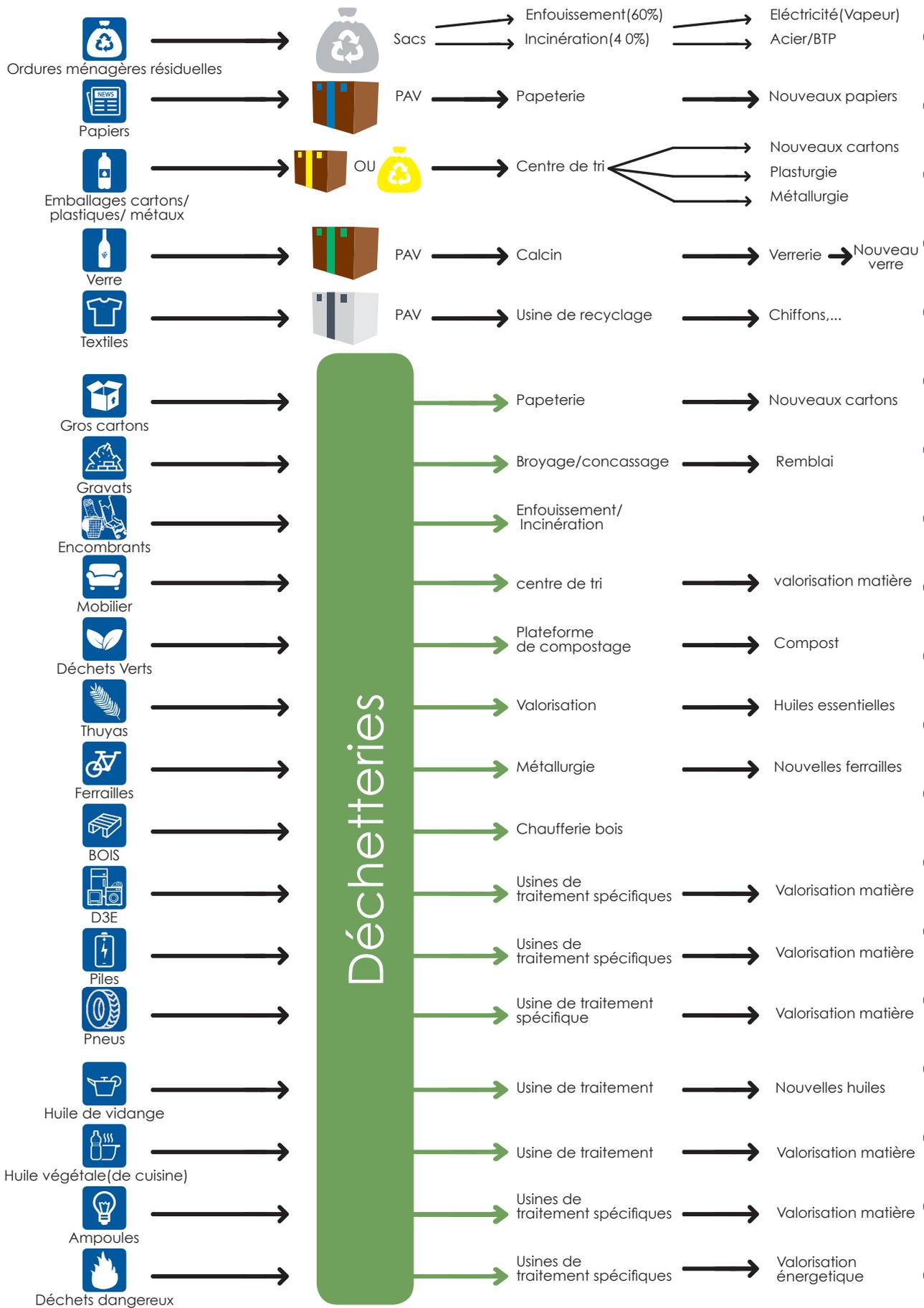
Les objectifs initiaux du Grenelle de l'environnement ont été actualisés dans la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV). Cette dernière précise qu'à l'horizon 2025, 65% au moins des déchets non dangereux devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

Pour le SMIRTOM, en 2019, le taux global de valorisation matière, tous déchets confondus s'établit à 50%. (47% en 2018).

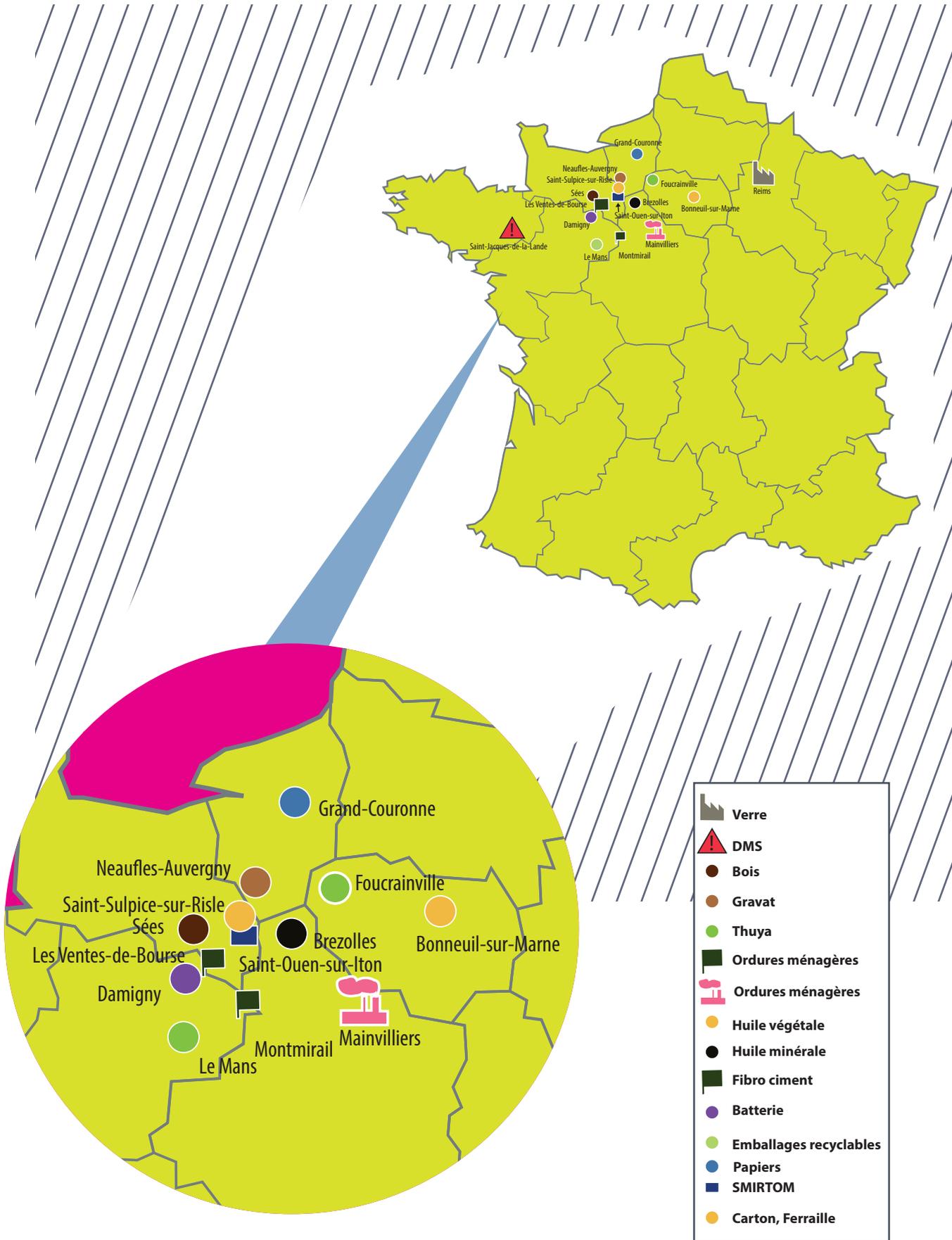
Malgré une hausse importante (+3 points par rapport à 2018), cette valeur reste loin de l'objectif de 65%. Mais si nous projetons les résultats actuels de la collecte en sacs translucides des OM et des emballages à l'ensemble du territoire, cet objectif est atteignable ! Ne relâchons donc pas nos efforts !

Valorisation matière	recyclage	points d'apport volontaire	Verre	889,32 t	8706,41	50 %
			Journaux papiers	515,92 t		
			Emballages	455,82 t		
		Déchèteries	Cartons	420 t		
			Métaux en mélange	489 t		
			DEEE	373 t		
			Textiles	137 t		
			Huiles minérales	11,79 t		
			Huiles végétales	1,4 t		
			Batteries	11 t		
			Piles et petits accumulateurs	1,66 t		
			Cartouches d'encre	0,04 t		
			Tubes et lampes	0,78 t		
			Gravats	1100 t		
			Thuyas	87 t		
			Eco- mobilier	697 t		
			Pneus	15,74 t		
Déchets verts	3500 t					
Valorisation énergétique	Bois	750 t	4118,56	24 %		
	OM	3337 t				
	DMS	31,56 t				
Enfouissement	OM	4440 t	4524	26 %		
	Fibrociment	84 t				
	Compostage					

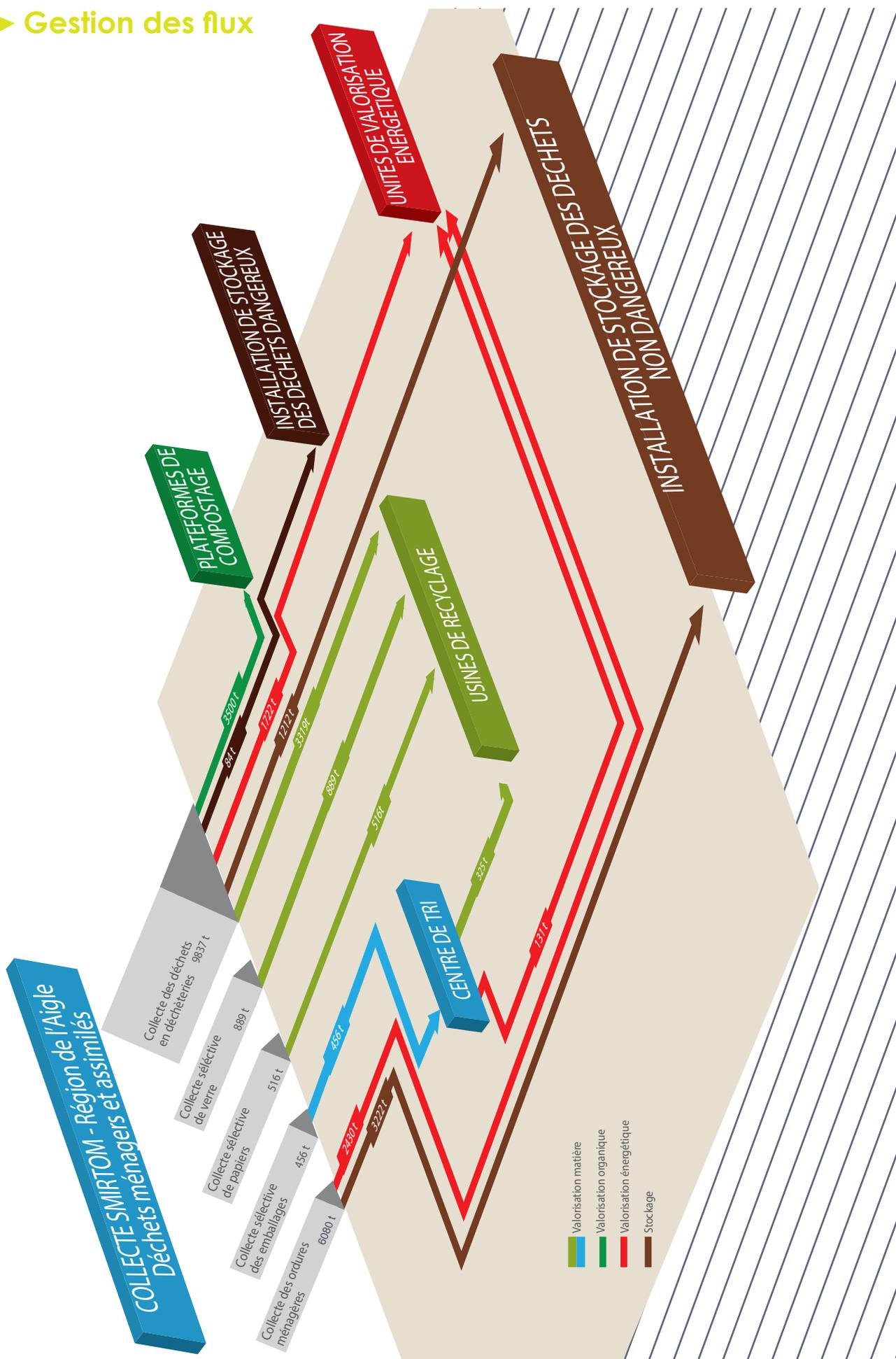
► Filière de traitement



► Les sites de traitement



► Gestion des flux

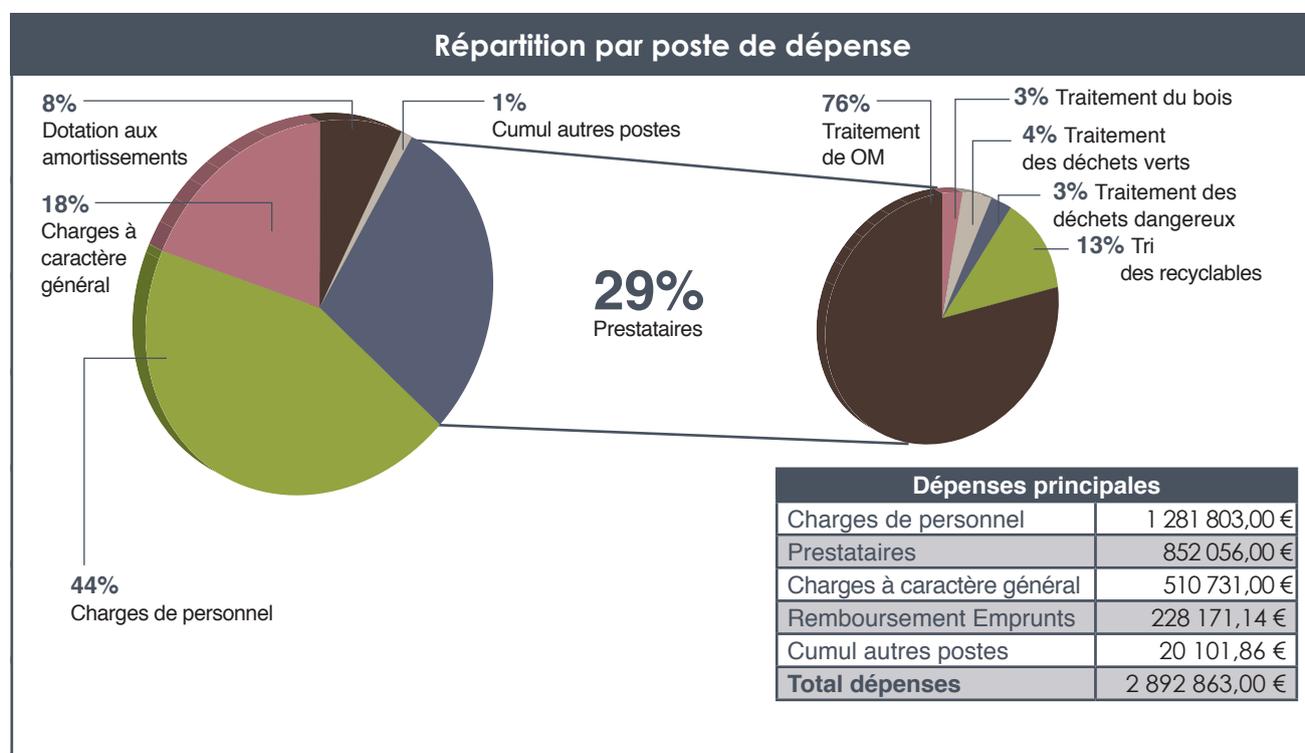
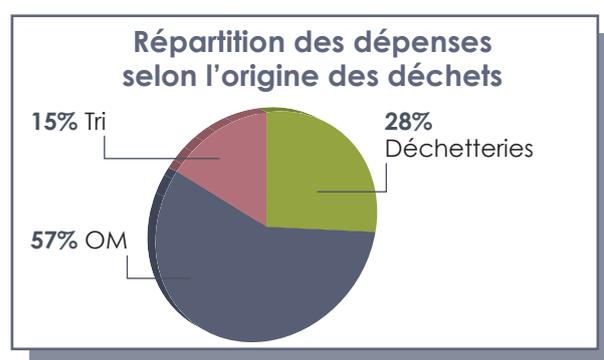


INDICATEURS FINANCIERS

► Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement imputables à l'exercice 2019 s'élèvent à 2 892 863 euros contre (2 827 548 euros en 2018) soit 65 315 euros de plus.

Les dépenses globales sont donc en hausse (+2.3%). Dans le détail, les charges de personnel sont stables (+0.5%), ce sont en fait les charges à caractère général et les dépenses de prestation de tri qui sont en hausse. En effet, les nouvelles modalités de collecte en sacs translucides nécessitent l'achat de sacs, et les tonnages de tri en forte hausse entraînent des coûts de tri plus importants. Mais les recettes sont également en forte hausse (voir juste après). Enfin, la baisse de tonnages d'Ordures Ménagères permet simplement de stabiliser le coût de traitement car le coût à la tonne lui est en hausse, à cause de la hausse de la TGAP.



Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations confiées à des opérateurs privés sont maintenant assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou de coût d'investissement trop élevé, certaines prestations sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets.

Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation de la commande publique.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2019 sont regroupés dans le tableau suivant.

Principaux prestataires		Sommes versées en 2019
Traitement OM	Suez	648 751 €
Tri des recyclables	Suez	110 042 €
Traitement des déchets dangereux	Triadis	27 475 €
Broyage déchets verts	GDE	18 928 €
Retournements	Lawson	2 370 €
Criblage	Fréon	16 245 €
Traitement du Bois	SEP Valorisation	28 545 €

► L'investissement

Les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

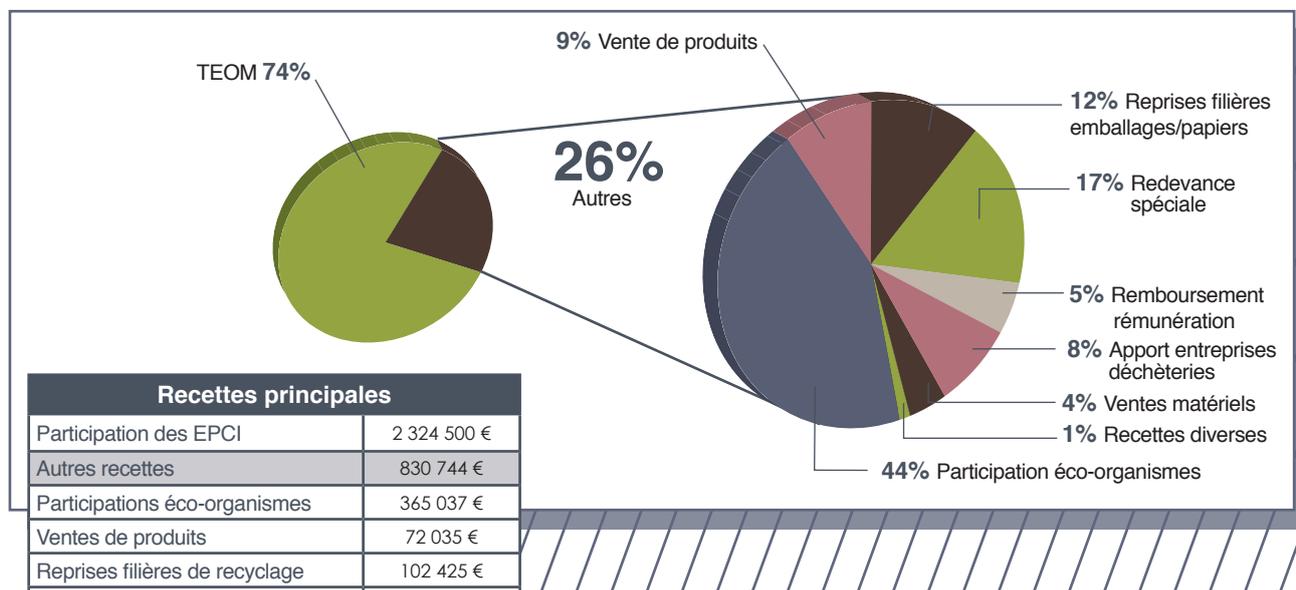
- Le remplacement du véhicule poids lourd à bras de levage (Ampliroll) ;
- Le remplacement d'une benne à ordures ménagères ;
- La mise en place de piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines sur le site de Saint -Ouen-sur-Iton ;
- La construction d'un bâtiment pour le transfert des emballages recyclables ;
- L'agrandissement du vestiaire Hommes ;
- La mise en place d'aires pour des bacs de collecte des ordures ménagères sur les communes de Moulins la Marche et Rai ;
- Le lancement d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une éventuelle ressourcerie.



► Les recettes

Les recettes autres que la TEOM en très forte hausse.

En 2019 la TEOM a représenté environ 74% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, contre 78% en 2018. Pourtant, ce n'est pas le produit de la TEOM qui a évolué, mais bien les autres recettes qui ont fortement augmenté. Le produit de la TEOM s'élève à 2.3245 millions d'euros.



► Coûts à l'habitant (population municipale)

	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	100,11 €/hab	18,43 €/hab	81,68 €/hab
2015	98,54 €/hab	18,91 €/hab	79,63 €/hab
2016	97,09 €/hab	24,86 €/hab	72,22 €/hab
2017	100,13 €/hab	24,67 €/hab	75,46 €/hab
2018	99,88 €/hab	23,79 €/hab	76,09 €/hab
2019	102,35€/hab	29,39 €/hab	72,96 €/hab

Le coût brut de service s'établit pour 2019 à 102,35 € par habitant. Ce coût brut est le plus élevé toutes années confondues. Cela s'explique par les dépenses supplémentaires rendues nécessaires pour les nouvelles modalités de collecte en sacs translucides. Mais, comme attendu, ces dépenses supplémentaires ont permis d'engendrer des recettes supplémentaires. Ainsi, le coût net lui, s'établit à 72,96 €/hab. Ce coût net est bien inférieur à celui de 2018 (76,09 €/hab).

► Coûts à la tonne

Les coûts à la tonne sont également des valeurs à observer.

	Ordures ménagères résiduelles	Déchets recyclables	Déchets de déchèteries
Coûts bruts	Porte à porte	147,09 €/tonne	
	Transfert-transport Traitement	101,04 €/tonne	221,01 €/tonne
	Total	248,13 €/tonne	72,62 €/tonne
Recettes	21,86 €/tonne	222,69 €/tonne	17,17 €/tonne
Coûts nets	226,27 €/tonne	-1,68 €/tonne	58,00 €/tonne
Communication		21,16 €/tonne	

Pour l'année 2019, les coûts bruts varient de 248 euros la tonne pour les OM collectées en porte à porte à 73 euros la tonne pour les déchets des déchèteries, en passant par 221 euros par tonne pour les déchets recyclables.

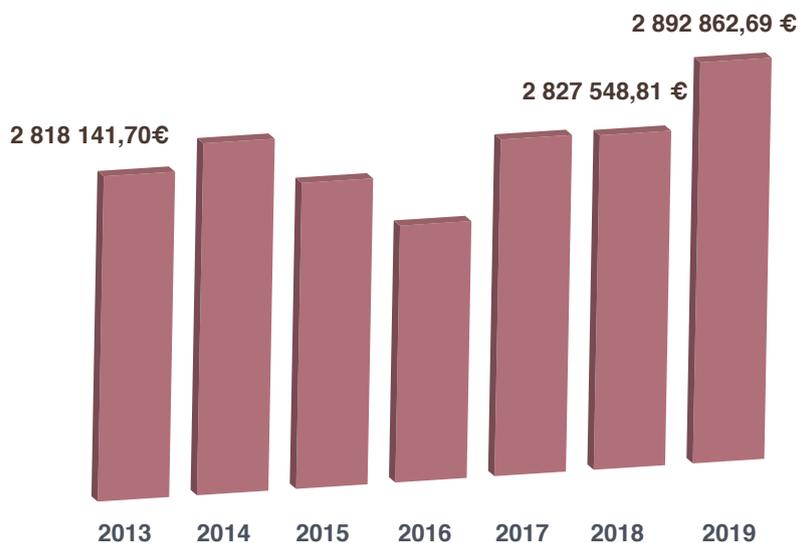
On perçoit ainsi nettement l'impact des nouvelles modalités de collecte sur le coût brut des déchets recyclables. En effet, en 2018, les déchets recyclables n'engendraient qu'un coût brut de 186 € par tonne. C'est donc une augmentation de 35 € par tonne. Mais les recettes ont augmenté davantage, +42 euros par tonne !

Ainsi, chaque tonne triée a entraîné presque 2 euros de gain.

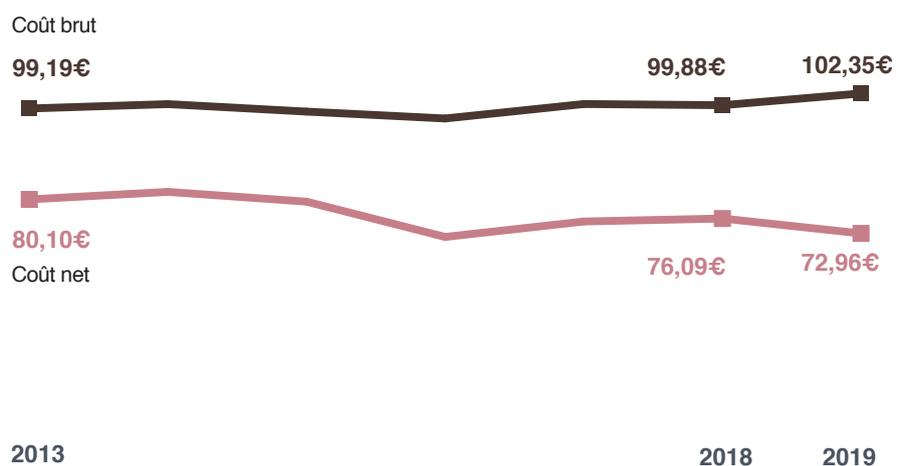
Et donc, en 2019, chaque tonne de déchets recyclables dans le bon conteneur plutôt que dans les OM a fait économiser 228 euros !

INDICATEURS FINANCIERS DE SUIVI

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution du coût du service en €/hab



BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2019 a vu de nombreuses évolutions se mettre en œuvre. La collecte des emballages en porte à porte a été l'évolution du service la plus importante. Elle ne concerne pour le moment que quelques communes. Mais compte-tenu des résultats exceptionnels obtenus, elle sera étendue progressivement à l'ensemble du territoire.

Cette collecte entraîne des dépenses supplémentaires tant pour la fourniture des sacs que pour les coûts de tri des tonnages supplémentaires, mais les recettes sont également en hausse. De plus, les tonnes d'ordures ménagères en moins permettent d'absorber la hausse du coût de traitement en incinération ou en enfouissement. Le bilan économique est positif, pour le SMIRTOM mais aussi pour les habitants, qui font l'économie du coût des sacs poubelle.

Enfin, il ne faut pas oublier le gain environnemental lié à ces modalités de collecte. Chaque déchet trié et recyclé, ce sont des économies de matière première, d'eau et d'énergie. Ce sont également des emplois, non délocalisables, sur les chaînes de tri. Ainsi, il est important de rappeler que, très concrètement, 1000 tonnes de déchets enfouis ou incinérés ne demande que 2.4 emplois. Alors que 1000 tonnes de déchets triés nécessite 10.3 emplois.

L'économie circulaire est donc un élément essentiel qui permet de limiter l'impact environnemental des activités humaines et de conserver des emplois locaux.

Dans ce même esprit, en 2019, une étude pour l'implantation d'une recyclerie sur le territoire a été lancée. Une recyclerie vise à remettre sur le marché de l'occasion des objets dont le propriétaire initial n'a plus l'utilité ou qui nécessite une petite réparation. Cela crée de l'emploi local, limite les déchets, ouvre une possibilité de s'équiper à bas coût. A l'heure de la rédaction de ce rapport, l'étude conclue à une réelle opportunité pour le territoire. Avec un potentiel à 5 ans de détournement de 340 tonnes par an d'objets destinés à la destruction, la création de 35 emplois, dont 5 emplois pérennes et 30 emplois d'insertion.

Les élus devront se prononcer prochainement sur le lancement ou non de cette structure.

En 2020, l'extension de la collecte en sacs translucides va prendre de l'ampleur, et occuper considérablement les services. Il s'agit d'essayer d'aller plus vite, tout en conservant une qualité de communication essentielle à la réussite de ce système de collecte.

Côté investissements, le SMIRTOM poursuivra son renouvellement de matériel : l'engin télescopique sera changé, et une benne à ordures ménagères sera commandée pour une livraison début 2021.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le pays sort du confinement lié au coronavirus. Il faut souligner que le service de collecte des déchets ménagers ne s'est pas interrompu pendant cette période. Chaque jour, les agents ont pris leur poste de travail pour assurer la continuité de ce service essentiel à la population. La population a pris conscience du travail accompli, qui d'habitude passe inaperçu. Il faut en remercier les fonctionnaires du SMIRTOM et plus largement l'ensemble des services publics qui ont répondu présents pendant cette période compliquée.

Liste des délibérations 2019

Bureau du mercredi 30 janvier 2019

- Convention avec la commune de Rai et le bailleur Orne Habitat
- Convention avec la commune de Moulins la Marche et le bailleur Orne Habitat
- Convention avec la commune de Moulins la Marche et le bailleur SAGIM
- Redevance Spéciale tarif 2019

COMITE SYNDICAL DU 20 février 2019

- Vote du débat d'orientation budgétaire 2019
- Participation des Communautés de Communes 2019
- Budget tri : demande de DETR pour la création d'un silo de regroupement et de transfert de déchets recyclables
- Étude de faisabilité ressourcerie recyclerie

Bureau du mercredi 6 mars 2019

- Validation des entreprises pour le marché 2019-1 construction d'un silo de transfert pour les déchets recyclables :
 - Lot 1 : VRD
 - Lot 2 : Maçonnerie
 - Lot 3 : Charpente métallique – serrurerie
 - Lot 4 : Couverture et bardage métallique
 - Lot 5 : Rideaux métalliques
 - Lot 6 : Électricité

Bureau du mercredi 20 mars 2019

- Avenant prise en compte extension des consignes de tri Valorplast
- Marché n°1-2015 autorisation signature avenant n°2 prise en compte extension des consignes de tri
- Autorisation vente sacs translucides à prix coûtant
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

COMITE SYNDICAL DU 27 mars 2019

- Vote du Compte Administratif 2018 Smirtom et Tri
- Vote du Compte de Gestion 2018 Smirtom et Tri
- Affectation des résultats 2018 Smirtom et Tri
- Vote du Budget Primitif 2019 Smirtom et Tri
- Tarif de la redevance spéciale concernant la collecte des emballages
- Modification du règlement de redevance spéciale : ajout de la collecte des emballages

Bureau du mercredi 15 mai 2019

- Adhésion collectif normand des ressourceries et acteurs du réemploi
- Autorisation signature convention Saint Evroult Notre Dame du Bois, Rai et SAGIM
- Autorisation signature convention avec l'hôpital de L'Aigle pour l'entretien des vêtements de travail
- Tarifs vente de composteurs

COMITE SYNDICAL DU 22 mai 2019

- Attribution du marché 2019-2 : Étude de faisabilité pour implantation d'une recyclerie
- Modification de rédaction du règlement de collecte
- Adoption du rapport d'activités 2018
- Correction du budget tri 2019 : erreur d'imputation

Bureau du mercredi 19 juin 2019

- Autorisation de signature d'un contrat avec UPM La Chapelle d'Arblay
- Autorisation de signature d'une convention avec La Ferté en Ouche : mise à disposition caisson pour déchets verts
- Prolongation marché 2019-4 : transport et traitement des déchets ménagers spécifiques (DMS)
- Attribution du marché 2019-2 étude de faisabilité pour implantation d'une recyclerie
- Attribution du marché 2019-3 tri conditionnement déchets ménagers recyclables secs

Bureau du mercredi 25 septembre 2019

- Compte épargne temps
- Autorisation de signature d'un contrat avec UPM La Chapelle d'Arblay
- Création de deux postes d'adjoint technique territorial principal 2ème classe et suppression de deux postes d'adjoint technique territorial
- Signature contrat de reprise ferraille et cartons
- Modification du contrat de reprise papiers cartons non complexés Véolia
- Prolongation du marché 2017/07 traitement du bois jusqu'au 31/12/2019
- Budget clôture du compte 1069 opération non budgétaire
- Exonération TEOM des établissements industriels et commerciaux pour l'année 2020

COMITE SYNDICAL DU 13 novembre 2019

- Vente aspirateur de voirie Glutton
- Vente de bacs à roulettes
- Adoption des statuts
- Extension de la collecte en sacs translucides

Bureau du mercredi 27 novembre 2019

- Marché 2019-4 collecte et traitement déchets ménagers spéciaux
- Marché 2019-5 traitement du bois sans suite
- Eco mobilier contrat 2019 – 2023
- CITEO CAP 2022 Avenant nouveaux standards
- COREPILE Contrat 2016 – 2021
- Décision Modificative budget tri
- Signature contrat analyses eaux auréa
- Assurance personnel autorisation de signature avenant
- Noël 2019 enfants du personnel
- Revalorisation de la prime de fin d'année 2019

SMIRTOM
Les Champs Rouges - 61300 Saint Ouen sur Iton
Adresse Postale : BP 174 - 61305 L'Aigle Cedex
Téléphone : 02 33 34 17 75 - Fax : 02 33 34 14 03
Email : smirtom.laigle@orange.fr

Directeur de la publication : Dominique Netzer
Conception et mise en page : Agence Comelo.
Impression : Imprimerie de l'étoile, Tourouvre.
Tirage : 550 exemplaires.
Parution : Juillet 2020.
Ce rapport d'activité est imprimé sur du papier FSC.

